

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 82 (1990)
Heft: 2

Artikel: La forêt qui cache les arbres
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-386368>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La forêt qui cache les arbres

On ne sait pas si les touristes y afflueront, dans les prochaines années, par vols charters et autobus bondés. Mais l'assemblée générale des actionnaires d'une grande entreprise comme Nestlé, assurément, vaut le détour. Elle pourrait prendre place, dans le calendrier des curiosités helvétiques, entre la Fête-Dieu du Lötschental et la Landsgemeinde des Rhodes-Intérieures d'Appenzell. Elle tient en effet de la liturgie et de la manifestation de masse. Elle ne se déroule pas en plein air, cependant, mais à l'intérieur du Palais de Beaulieu, à Lausanne. On n'y participe, naturellement, que sur invitation.

Car l'assemblée, malgré son faste et la publicité qu'on donne à sa tenue, reste assez confidentielle, au fond. On verrait mal qu'un actionnaire y apporte sa caméra vidéo, et tel qui voudrait en conserver des souvenirs précis serait bien inspiré de prendre des notes en sténo. Il est certes dressé un procès-verbal officiel de l'assemblée ; celui-ci, malheureusement, n'est pas accessible au commun des mortels. Il n'est même pas communiqué aux actionnaires. L'avantage, c'est qu'ainsi, d'une année sur l'autre, les participants ne peuvent guère faire de comparaisons solides sur les discours entendus, et tout ce qu'on veut bien leur raconter prend dès lors un air de fraîcheur bienvenu.

Trois heures seulement

Les détails qui suivent sont tirés du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de Nestlé tenue le 25 mai 1989. C'est leur valeur ethnologique, leur intérêt pour la compréhension d'un groupe social aux mœurs traditionnelles, qui a retenu notre attention.

Ce qui frappe d'abord, c'est la foule. "L'assemblée réunissait 2.668 actionnaires", et encore ne représentaient-ils que 1.614.184 actions, soit même pas la moitié (48,9%) du capital-actions. Proportion honorable, au demeurant, et dans la bonne moyenne de la société depuis trente ans : en quatre occasions seulement la représentation atteignit les deux-tiers, voire les trois-quarts du capital. Une salle comble, donc, pourvue d'une installation de traduction simultanée en allemand et en anglais (les débats sont conduits en français) et d'un système Eidophor pour que tout le monde distingue bien le visage des orateurs.

Encore plus frappante, la rapidité de la cérémonie, ouverte à 15 heures, bouclée à 18 h 15. Encore est-ce, et de beaucoup, la plus longue assem-

blée de Nestlé depuis trois décennies ! Le record de brièveté date de 1970, avec 40 minutes ; mais cette assemblée-là se tenait à Zoug, et sans doute les actionnaires avaient-ils des trains à prendre de bonne heure. Tout de même. Pour que près de 2.700 propriétaires fassent le tour de l'activité et des projets d'une des 50 plus grandes affaires du monde, trois heures, cela paraît peu.

Le plus frappant, toutefois, c'est l'unanimité de cette foule pressée d'arriver à la collation finale. Les votes négatifs enregistrés rassemblent entre 0,03% et 2,81% des actions représentées... Quand ils évoquent cette unanimité devant le juge, les avocats de Nestlé en deviennent lyriques : "... le procès de CANES ne doit pas faire oublier l'impressionnante forêt de mains qui se sont levées à chaque vote en faveur des propositions du conseil (d'administration) de la part des actionnaires présents." Une forêt vivante ! C'est Shakespeare à Beaulieu.

Un simple coup d'œil

En réalité, la forêt cache quelques gros arbres. Pour mieux dire, on pourrait se passer de compter les mains levées, et s'assurer du résultat au moyen d'un simple coup d'œil dans un seul coin. A l'assemblée de Nestlé, les délégués des trois grandes banques commerciales du pays (UBS, SBS, CS) votent pour les quelque 555.000 actions qu'ils représentent ; leurs seules mains levées équivalent au tiers des voix. Avec une poignée d'autres banques, on arrive à plus de 750.000 actions, pas loin de la moitié du capital représenté. Naturellement, ces chiffres sont annoncés à Vevey par les banques dès avant l'assemblée. Et pour faire bon poids, la société Nestlé elle-même est chargée de représenter près de 620.000 actions. Tous ces gros porteurs, et leur emplacement dans la salle, sont parfaitement connus des scrutateurs désignés par le conseil d'administration : "Certains d'entre eux fonctionnent d'ailleurs eux-mêmes comme scrutateurs." Le chef des scrutateurs, c'est le directeur de la Banque cantonale vaudoise.

Dans ces conditions, en effet, peu importe qu'on vote à mains levées plutôt qu'à bulletins secrets. Peu importe même qu'on vote, puisque la quasi totalité des mandats de représentation confiés à Nestlé elle-même (618.589 sur 622.323, soyons précis) vont dans le sens des propositions du conseil d'administration. Et que les grandes banques, siégeant au dit conseil, ne poussent pas la perversité jusqu'à faire de l'opposition en assemblée générale.